

DÉPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE  
CANTON DE CARCASSONNE 2  
MAIRIE DE VERZEILLE  
11250 VERZEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE**

**Portant sur la tarification des entrées piscine**

Le Maire de la Commune de VERZEILLE

**VU** l'article L322-7 du Code du Sport.

Considérant que la commune a dû dans l'urgence faire appel au SDIS11 afin d'assurer la continuité de service.

Considérant que les surveillants de baignade du SDIS11 sont titulaire du BNSSA, et ne possède pas le BEESAN.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 : Du 01 août 2023 au 31 août 2023.**

Les entrées de la piscine communale seront gratuites.

**Article 2 :** La modification de tarif sera affichée sur les lieux.

Mr. le Maire de Verzeille

Est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Verzeille, le 04/08/2023

Christian Audier  
Monsieur le Maire

